

## **COMPTE RENDU réunion du 7 décembre 2020 à 18H30**

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL, MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Date de convocation : 30/11/2020 secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

Le compte rendu de la séance du 26/10/2020 est approuvé

### **1) tarif eau et assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Abonnement : eau forfait : 46€ + assainissement forfait : 46€

Consommation :

Eau : de 1 à 60 m<sup>3</sup> : 0,40 €/m<sup>3</sup> à partir de 61 m<sup>3</sup> : 0.50 €/m<sup>3</sup>

Assainissement : de 1 à 60 m<sup>3</sup> : 0.40 €/m<sup>3</sup> à partir de 61 m<sup>3</sup> : 0.50 €/m<sup>3</sup>

Les nouveaux tarifs ont été adoptés à l'unanimité. Les compteurs seront relevés la première semaine de janvier 2021 et la dernière semaine de novembre 2021 (un abonnement de 12 mois sera facturé)

### **2) SDED ouverture à la concurrence pour l'achat d'électricité**

Pas de changement d'opérateur pour le moment.

### **3) Changement des pompes de relevage**

Les pompes étaient prévues pour durer 10 ans, elles en ont presque 30 !

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis de l'entreprise MICHELIER d'un montant de 11 367.67€ TTC pour le remplacement des 2 pompes et 7 101.60 € TTC pour le ballon anti-bélier.

La durée d'amortissement est fixée à 7 ans.

### **4) Convention avec le CAUE pour une étude préalable d'instauration de droit de préemption et de préconisations architecturales**

Tous les conseillers sont pour lancer ces études. A l'ordre du jour du prochain conseil quand nous aurons les conventions et le coût.

Le conseil a défini les parcelles sur lesquelles s'appliquerait éventuellement le droit de préemption.

### **5) maison Fleury**

Un arrêté sera pris pour interdire l'accès à ces ruines.

### **6) Convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection**

Chaque collectivité a obligation de nommer un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Dans un premier temps le document sera mis à jour.

Le maire est autorisé à signer la convention avec le Centre de Gestion

**Info** : l'écho de Cornillon est validé par tous. A l'impression

La séance est levée à 20H45